



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-cinquième session

185 EX/36

PARIS, le 30 août 2010
Original anglais

Point 36 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 35 C/75 ET DE LA DÉCISION 184 EX/30 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

Résumé

Le présent document est soumis conformément à la résolution 35 C/75 et à la décision 184 EX/30. Il récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO, depuis la 184^e session du Conseil exécutif, en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé.

Aucune incidence financière ou administrative.

INTRODUCTION

1. Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'aide de l'UNESCO à l'Autorité palestinienne et aux parties prenantes concernées dans les territoires palestiniens et le Golan syrien occupé, depuis février 2010.

2. La Partie I du présent document rend compte des progrès accomplis en ce qui concerne l'aide que l'Organisation apporte, dans ses domaines de compétence, au peuple palestinien et à ses institutions. La Partie II contient des informations sur l'aide fournie par l'UNESCO dans le Golan syrien occupé. Les informations concernant la réponse de l'UNESCO à la situation humanitaire dans la bande de Gaza sont présentées dans le document 185 EX/37.

I. AIDE DE L'UNESCO AUX TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPES

EDUCATION

3. Au cours de la période considérée, et parallèlement aux efforts qu'elle a déployés dans le domaine de l'éducation pour répondre à la crise humanitaire à Gaza, l'UNESCO a renforcé son aide au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur de l'Autorité palestinienne dans les quatre grands domaines prioritaires définis d'un commun accord lors de la 8^e réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne (mars 2008), à savoir : la formation des enseignants, la planification de l'éducation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et l'enseignement scientifique.

4. Dans le domaine de la **formation des enseignants**, l'assistance technique apportée par l'UNESCO au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur a continué à porter sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de formation des enseignants. Dans le cadre du programme intitulé « **Des systèmes de qualité pour des enseignants de qualité** », financé par l'Union européenne (3,6 millions d'euros), une assistance technique a continué à être apportée pour l'élaboration des systèmes et cadres opérationnels nécessaires au succès de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de formation des enseignants, en particulier sous la forme d'un soutien à la Commission du développement de la profession d'enseignant (CDTP). Les principales réalisations de la CDTP au titre de ce programme sont : les Normes professionnelles nationales à l'intention des enseignants ; un système de licences ; un code de conduite pour les enseignants ; et une base de données destinée aux enseignants. Une Stratégie de communication globale, actuellement mise en œuvre, a également été élaborée à l'intention de la CDTP. Enfin, un atelier des parties prenantes a été organisé à Ramallah en mai 2010, en partenariat avec l'OIT, l'UNRWA et le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Il y a notamment été question de la sensibilisation à la Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant (1966), et les participants ont examiné certains des principaux défis liés à la réforme de la formation des enseignants au niveau national.

5. En ce qui concerne la **planification et la gestion de l'éducation**, l'UNESCO a continué à appuyer le développement des capacités du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur en matière de planification, d'administration et de gestion, aux niveaux central et décentralisé, moyennant la promotion de la mise en œuvre du Plan stratégique de développement de l'enseignement (2008-2012) dans le cadre d'une approche sectorielle, et le développement des capacités de l'Institut national de formation pédagogique. Dans ce contexte, trois responsables de la planification de l'éducation du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur ont participé à deux stages de perfectionnement à l'IIEP consacrés au renforcement des capacités du Ministère à planifier, appliquer, revoir et gérer son Plan stratégique national de développement de l'enseignement.

6. S'agissant de l'**éducation non formelle**, l'UNESCO a contribué à la création d'un Centre d'appui à l'éducation non formelle dans la vieille ville de Naplouse, aux côtés de la Coopération française. Les contributions financières des deux parties se sont élevées à 23 400 dollars des États-Unis et 10 000 euros, respectivement. Ce centre a pour objet de fournir de meilleures possibilités d'apprentissage aux enfants et aux jeunes, de renforcer leur aptitude à apprendre et de les empêcher d'abandonner l'école. Il offre actuellement des cours de rattrapage dans différentes matières à 134 étudiants palestiniens des cinq premières années du primaire, ainsi qu'une assistance pédagogique gratuite pour aider des étudiants à préparer l'examen de fin d'études secondaires (le Tawjihee). Il proposera en outre des activités éducatives, culturelles et sociales dans deux communautés de la zone C, désignées comme prioritaires par l'équipe de pays humanitaire des Nations Unies.

CULTURE

7. Durant la période considérée, l'UNESCO a élargi sa coopération stratégique avec les ministères d'exécution et les autorités locales de l'Autorité palestinienne, ainsi qu'avec la société civile, pour la sauvegarde du patrimoine culturel palestinien, tant matériel qu'immatériel.

8. En février 2010, l'UNESCO, en coopération avec le Ministère de l'administration locale et les principales universités palestiniennes, a organisé trois séminaires sur « La planification de la conservation des zones urbaines » à Hébron, Ramallah et Naplouse, à l'intention de la société civile et, notamment, des étudiants universitaires, en vue d'examiner une des questions prioritaires relatives à la sauvegarde du patrimoine culturel palestinien.

9. La mise en œuvre du *Programme conjoint relevant du Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (F-OMD) « Culture et développement dans le Territoire palestinien occupé »*, dirigé par l'UNESCO, en coopération avec la FAO, UNIFEM et le PNUD, et financé par le Gouvernement espagnol (3 millions de dollars des États-Unis, dont 1 514 437 dollars alloués à l'UNESCO), est entrée dans sa deuxième année. Les principales réalisations concernent notamment : (i) l'adoption de la « Stratégie sectorielle pour la culture et le patrimoine » du Ministère de la culture par les organes compétents de l'Autorité palestinienne ; (ii) la mise en œuvre du premier stage de formation sur le thème « Culture et prise en compte des questions d'égalité entre les sexes », six autres thèmes ayant été conjointement identifiés pour le programme interministériel de renforcement des capacités destiné aux fonctionnaires de l'Autorité palestinienne ; et (iii) l'établissement d'un partenariat entre le Conservatoire national de musique Edward Said et deux organisations locales pour le lancement d'un programme d'enseignement de la musique d'une durée de deux ans dans le gouvernorat de Hébron.

Bethléem et son gouvernorat

10. En ce qui concerne le projet « **Musée de la Riwaya à Bethléem** », financé par le Gouvernement norvégien (1 323 631 dollars des États-Unis), d'importants progrès ont été réalisés quant à la remise en état des locaux situés dans le sous-sol du Centre de la paix de Bethléem, qui accueillera le musée.

11. Dans le cadre du « **Plan de conservation et de gestion de la région de Bethléem** », financé par le Gouvernement italien (500 000 dollars des États-Unis), les « Orientations pour la conservation et la réhabilitation des villes historiques de Bethléem, Beit Jala et Beit Sahour » ont été approuvées par toutes les principales parties prenantes en mars 2010, ce qui représente une étape importante pour la protection du tissu urbain historique dans les territoires palestiniens. La publication des résultats du projet et de l'évaluation finale marquera la fin de la phase en cours du projet, ce qui permettra à l'UNESCO de soumettre une proposition concernant la seconde et dernière phase de l'établissement de la série de plans identifiés durant la première phase.

12. Le projet « **Sauvegarde des ressources historiques et environnementales en vue du développement durable dans le gouvernorat de Bethléem** », financé par le Gouvernement norvégien (115 000 dollars des États-Unis), a été mené à terme : le « Plan d'aménagement du paysage de Battir » – premier outil du genre conçu pour la sauvegarde des paysages culturels – a été soumis pour approbation au Conseil municipal du village. La première conséquence directe du plan est l'approbation, en juin 2010, d'un projet de 625 000 euros pour la création de l'Écomusée du paysage de Battir, financé par la Coopération décentralisée italienne par le biais du Programme d'appui aux municipalités palestiniennes. En mai 2010, l'UNESCO a signé un mémorandum d'accord avec le Conseil municipal du village de Battir afin d'appuyer techniquement la mise en œuvre du nouveau projet, tout en avançant dans l'élaboration d'un autre programme conjoint des Nations Unies intitulé « Sauvegarde des villages de l'ouest de Bethléem ».

Naplouse

13. Dans le cadre du projet « **Rénovation de la vieille ville de Naplouse – Restauration et réutilisation adaptative du Khan al-Wakala** », financé par l'Union européenne (2 387 822 dollars des États-Unis), le chantier-école (Yard School) pour la conservation du Khan, qui utilise les techniques de construction traditionnelles, a été relancé pour l'exécution des travaux de conservation ainsi que pour la reconstruction de la principale entrée du bâtiment. En juillet 2010, un nouveau contrat d'un montant de 773 213 dollars des États-Unis a été octroyé à Towers Naplus for Investment and Construction pour les travaux de finition.

14. Suite à la signature en juillet 2010 du Plan d'opérations du projet « **Parc archéologique de Tell Balata – Recherche scientifique, conservation et gestion de sites** », financé par le Gouvernement néerlandais (431 655 dollars des États-Unis), l'Université de Leyde a commencé les travaux sur le terrain en coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités. Des étudiants en archéologie venus des Pays-Bas ont collaboré avec leurs collègues palestiniens pour nettoyer le site archéologique et le préparer en vue des fouilles.

Jéricho

15. Le projet « **Protection des mosaïques du parc archéologique de Qasr Hicham – Fouilles archéologiques et dessins d'exécution pour les abris de protection de la Salle du grand bain (Great Bath Hall) et pour l'accueil des visiteurs sur le site** », financé par la République tchèque (56 540 dollars des États-Unis), a été mené à terme. En mai 2010, un atelier de deux semaines a été organisé pour mettre au point les dessins de conception de l'ensemble du site de Qasr Hicham. À cette occasion, le professeur Peter Zumthor a proposé que l'on transpose son idée d'une « reconstruction émotionnelle » de la Salle du grand bain, sous l'appellation « Maison des mosaïques », en un dessin qui est actuellement étudié aux fins de financement par les donateurs intéressés en vue de réaliser la structure.

Vallée du Jourdain

16. Dans le cadre du programme conjoint du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine intitulé « **Protection des moyens de subsistance et autonomisation durable des communautés rurales et de réfugiés vulnérables dans la vallée du Jourdain** », financé par le Gouvernement japonais (4 629 085 dollars des États-Unis dont 1 033 620 dollars affectés à l'UNESCO), l'UNESCO a engagé des consultations avec l'organisation locale « Campagne de solidarité de la vallée du Jourdain » afin d'établir un partenariat avec les communautés visées. Des visites sur le terrain tendant à faire revivre l'architecture en terre seront effectuées durant la mission du Directeur du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine en juillet 2010.

SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

17. L'assistance fournie par l'UNESCO a continué à porter sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines du **Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes (PWRDC)**. Pour améliorer la qualité de la recherche, le Centre a élaboré une nouvelle stratégie pour la sélection des thèmes des recherches et études à réaliser. Depuis janvier 2010, des fiches de synthèse et des documents d'orientation portant sur différents sujets liés à l'égalité des sexes ont été produits, et la bibliothèque du Centre est actuellement enrichie grâce à de nouveaux ouvrages destinés au public et à la recherche et à une base de données de niveau universitaire. En outre, deux conférences sur la situation des femmes dans les territoires palestiniens ont été organisées et environ 70 personnes représentant les ministères d'exécution et la société civile y ont participé. D'autres activités de formation et d'information ont également été menées à l'intention du personnel du Ministère des affaires féminines (et d'autres ministères), ainsi que d'organisations de femmes de la société civile et d'instituts de recherche, en vue de former et de sensibiliser une nouvelle génération de chercheurs aux questions relatives à l'égalité des sexes dans le cadre de leurs recherches et travaux.

COMMUNICATION ET INFORMATION

18. Pour la **Journée mondiale de la liberté de la presse**, le 3 mai, l'UNESCO a pris en charge la participation d'un membre du personnel de l'agence de presse MAAN à la conférence organisée en Australie à cette occasion. L'UNESCO a également apporté son concours au Centre de développement des médias de l'Université de Bir Zeit pour la conception et la production d'un spot télé d'une minute consacré à la Journée mondiale, qui a été diffusé par cinq chaînes de télévision locales entre le 29 avril et le 3 mai 2010. L'Université de Bir Zeit a en outre assuré l'édition (texte définitif, mise en page, conception et illustration) d'un manuel des bonnes pratiques du journalisme, qui sera publié sous peu.

19. Un plan de travail, un calendrier et une proposition de projet pour la **promotion et la sauvegarde du patrimoine audiovisuel palestinien** sont en cours de préparation.

20. Un consultant local a été recruté pour donner un cours de formation de 20 heures à 12 participants palestiniens (journalistes et étudiants en médias) dans le cadre du projet sur le **développement de la diffusion d'informations humanitaires à Wafa** (20 000 dollars des États-Unis financés par le PIDC). La formation, qui a eu lieu à la fin du mois de juin, a permis d'inculquer des compétences de base pour la couverture des événements humanitaires et la production d'informations à ce sujet.

21. Durant la période à l'examen, la deuxième phase d'un projet de deux ans sur le **renforcement de la démocratie participative et du dialogue public palestiniens** (240 000 dollars des États-Unis financés par le FNUD) a commencé en janvier 2010. Les activités portent essentiellement sur la promotion de la démocratie participative par des débats publics, des ateliers et des émissions d'entretiens sur les chaînes de radio et de télévision locales. La formation de professionnels des médias à la radio a déjà été menée à terme à Ramallah, et la formation à la télévision sera assurée dans les mois à venir. Dans le cadre de ce projet, le Premier Ministre Salam Fayyad tiendra bientôt un blog sur le site Web d'AMIN.

22. Enfin, s'agissant du **renforcement des capacités pour la présentation d'informations sur le changement climatique ainsi que d'informations humanitaires dans les médias**, l'UNESCO collabore avec WATAN TV pour la formation de 20 professionnels des médias à la présentation d'informations sur le développement durable et le changement climatique. Douze numéros d'un magazine mensuel sur le sujet seront produits et diffusés à la télévision, et une campagne publique sera lancée en parallèle au moyen de manifestations organisées dans les écoles, les municipalités, les communautés, les institutions et les supermarchés.

II. AIDE DE L'UNESCO AU GOLAN SYRIEN OCCUPE

23. Malgré quelques retards, la mise en œuvre du projet sur le **Programme de bourses pour des étudiants syriens du Golan syrien occupé** (113 000 dollars des États-Unis financés par le Fonds-en-dépôt japonais, JFIT) a effectivement été lancée en coopération avec les autorités syriennes. Sept étudiants du Golan syrien occupé suivant actuellement leurs études dans des universités syriennes ont ainsi pu bénéficier d'une bourse pour l'année universitaire 2009-2010 en cours. L'UNESCO établira les critères pour la sélection de 24 étudiants en vue de la prochaine année universitaire, qui débute en septembre 2010. En outre, une aide d'urgence d'un montant de 50 000 dollars des États-Unis a été accordée à 51 étudiants du Golan syrien occupé.